



Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020

Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2022), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2bf47c90-fr>.

ISBN 978-92-64-82094-4 (pdf)
ISBN 978-92-64-44361-7 (HTML)
ISBN 978-92-64-54964-7 (epub)

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Contexte

Lors de la 15e conférence des parties (COP15) de la CCNUCC à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à atteindre l'objectif collectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement, dans le cadre d'actions d'atténuation significatives et de transparence sur la mise en œuvre (CCNUCC, 2009^[1]). Cet objectif a été reconnu dans les accords de Cancun adoptés lors de la COP16. Lors de la COP21 à Paris, il a ensuite été réitéré et prolongé jusqu'en 2025 (CCNUCC, 2015^[2]).

Depuis 2015, à la demande des pays donateurs, l'OCDE produit des analyses des progrès vis-à-vis de cet objectif. Ces analyses s'appuient sur un cadre comptable robuste, conforme aux résultats de la COP24 décidés par toutes les Parties à l'Accord de Paris en ce qui concerne les sources de financement et les instruments financiers liés à la communication d'informations sur les ressources financières fournies et mobilisées dans le cadre d'interventions publiques (CCNUCC, 2019^[3]). Les chiffres de l'OCDE incluent quatre composantes distinctes du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés¹:

- Le financement public bilatéral climatique fourni par les institutions des pays développés, notamment les agences d'aide bilatérales et les banques de développement ;
- Le financement public multilatéral climatique fourni par les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat, attribué aux pays développés ;
- Crédits à l'exportation liés au climat et bénéficiant d'un soutien officiel, accordés par les organismes officiels de crédit à l'exportation des pays développés, et
- Le financement privé mobilisé par le financement climatique public bilatéral et multilatéral, attribué aux pays développés.

Ce rapport ajoute des chiffres agrégés pour 2020 à la série chronologique 2013-2019 précédemment publiée² (OCDE, 2021^[4]), fournissant ainsi une évaluation pour l'année cible initiale de l'objectif de 100 milliards USD. Une publication complémentaire, prévue en septembre 2022, comprendra une analyse plus approfondie des données, notamment en explorant les tendances clés ainsi que la distribution et la concentration du financement climatique fourni et mobilisé à travers différentes caractéristiques et groupements de pays bénéficiaires. Cette publication complémentaire présentera également les enseignements tirés des tendances observées et examinera les questions relatives aux conditions d'investissement, aux impacts et à l'efficacité du financement climatique, ainsi qu'aux mesures d'atténuation significatives et à la transparence de la mise en œuvre.

Ce rapport a été préparé conjointement par les Directions de l'Environnement et de la Coopération au Développement de l'OCDE. Il a également bénéficié d'apports de données dédiées de la part de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE (pour la majorité des crédits à l'exportation) ainsi que des pays donateurs (fourniture de financements publics bilatéraux 2019-2020 pour le climat avant le rapportage à la CCNUCC, reporté à plus tard en 2022).

¹ Pour plus d'informations sur chacune des quatre composantes, se référer à l'annexe A.

² La série chronologique 2013-2019 a été légèrement révisée pour mettre en œuvre des ajustements tels que des corrections de taux de change.

Table des matières

Contexte	3
Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé	5
Progrès vis-à-vis de l'objectif et contribution de chaque composante	6
Thèmes climatiques et secteurs	8
Instruments de financement climatique public et mobilisation de financement privé	9
Répartition géographique et par groupes de revenus	10
Annex A. Données et méthodologie	13
Cadre méthodologique	13
Sources de données	14
Attribution du financement multilatéral aux pays développés	17
Groupes de pays	18
Références	22
Tableaux	
Tableau 1. Financement climatique fourni et mobilise par composante et sous-composante (milliards USD)	7
Tableau A.1. Synthèse des catégories de financement étudiées et des sources de données	14
Tableau A.2. Part du financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés	18
Tableau A.3. Pays en développement : parties à la CCNUCC non-annexe I et bénéficiaires de l'APD	19
Tableau A.4. Pays en développement : parties non-annexe I et non bénéficiaires d'APD	19
Tableau A.5. Pays en développement : bénéficiaires d'APD hors parties non visées à l'annexe I	20
Tableau A.6. Pays développés	20
Tableau A.7. Liste des pays et territoires en développement par région et sous-région	21
Graphiques	
Graphique 1. Financement climatique fourni et mobilise en 2013-2020 (milliards USD)	6
Graphique 2. Répartition thématique et sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2020	8
Graphique 3. Répartition du financement climatique public par instrument en 2016-2020 (milliards USD)	9
Graphique 4. Financement climatique fourni et mobilise par région de pays en développement et groupes de revenus en 2016-2020	10
Graphique 5. Concentration du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2020 (%)	11
Graphique 6. Financement climatique fourni et mobilise pour les PEID, PEM et états fragiles en 2016-2020 (moyenne annuelle)	12
Graphique A.1. Illustration simplifiée de l'architecture du financement international climatique	14

Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé

Ce rapport présente l'évolution des niveaux annuels totaux du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement entre 2013 et 2020. Pour 2016-2020, il comprend une vue d'ensemble par thème, secteur, instrument financier et régions.

Messages clés : 83,3 milliards USD ont été fournis et mobilisés conjointement par les pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement en 2020. Le financement de l'atténuation est resté majoritaire, mais le financement de l'adaptation a continué de croître, tant en termes relatifs qu'absolus. Les prêts continuent d'être le principal instrument des financements publics en faveur du climat. Le financement climatique a principalement ciblé l'Asie et les pays à revenu intermédiaire.

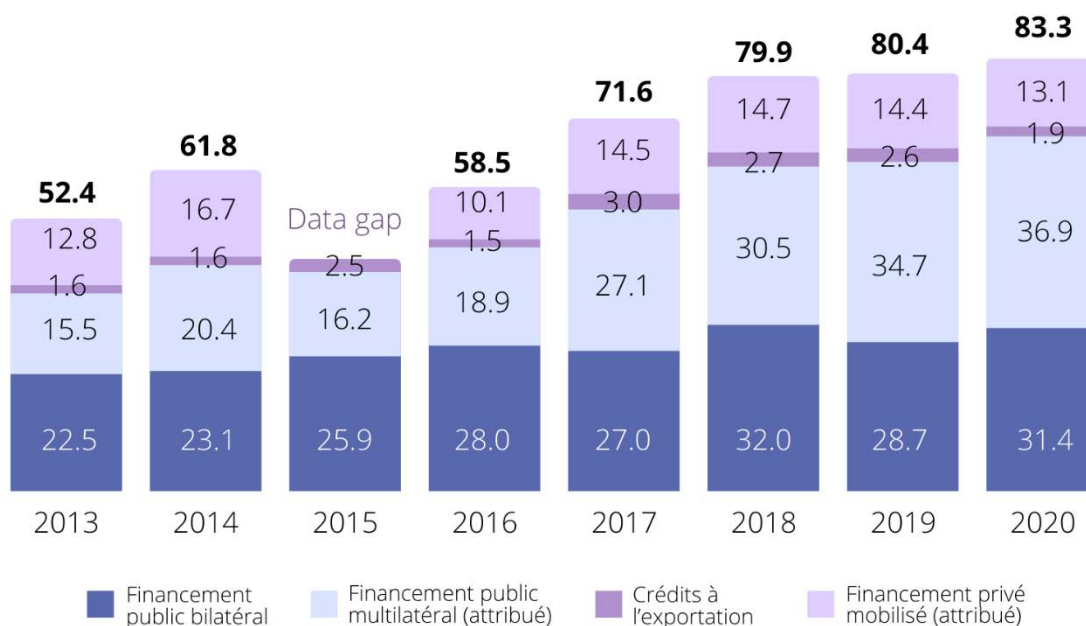
Progrès vis-à-vis de l'objectif et contribution de chaque composante

En 2020, l'année cible initiale de l'objectif de 100 milliards USD dans le cadre de la CCNUCC, le financement climatique total fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement s'est élevé à 83,3 milliards USD. Bien que cela représente une augmentation de 4 % par rapport à 2019, cela signifie que le niveau collectif du financement climatique des pays développés est resté inférieur de 16,7 milliards USD à l'objectif.

Comme le présentent le Graphique 1 et le Tableau 1, et comme le détaille l'annexe A, le financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés comprend quatre composantes : le financement climatique public bilatéral, le financement climatique public multilatéral (attribué aux pays développés), les crédits à l'exportation liés au climat, et le financement privé mobilisé par le financement climatique public (attribué aux pays développés). Les tendances pour les différentes composantes au cours de la période disponible sont les suivantes :

- Le financement public du climat (bilatéral et multilatéral) a représenté la majorité du total. Il a augmenté de 80 % entre 2013 et 2020 (de 38 milliards USD à 68,3 milliards USD), et a augmenté de manière constante d'année en année depuis 2015. Au sein du financement climatique public, les financements climatiques publics multilatéraux attribuables aux pays développés ont augmenté de 138 % entre 2013 et 2020, tandis que les financements climatiques publics bilatéraux ont augmenté de 40 % sur la même période.
- Le financement climatique privé mobilisé, pour lequel des données comparables ne sont disponibles qu'à partir de 2016 (voir la note sous la figure 1.1), a augmenté de près de 30 % sur 2016-2020. Les crédits à l'exportation liés au climat ont augmenté de 19 % sur 2013-2020, mais leur part dans le total reste faible. Tant les crédits à l'exportation que le financement privé mobilisés ont connu des variations d'une année sur l'autre ainsi que des baisses ces dernières années, notamment en 2020 par rapport à 2019.

Graphique 1. Financement climatique fourni et mobilisé en 2013-2020 (milliards USD)



Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis. L'absence de données en 2015 pour les financements privés mobilisés résulte de la mise en œuvre de méthodes de mesure améliorées. Par conséquent, les totaux en 2016-20 et en 2013-14 ne sont pas directement comparables.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Tableau 1. Financement climatique fourni et mobilisé par composante et sous-composante (milliards USD)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Financement climatique public bilatéral (1)	22.5	23.1	25.9	28.0	27.0	32.0	28.7	31.4
Financement climatiques public multilatéral attribué aux pays développés (2)	15.5	20.4	16.2	18.9	27.1	30.5	34.7	36.9
<i>Banques multilatérales de développement</i>	13.0	18.0	14.4	15.7	23.8	26.7	30.5	33.2
<i>Fonds multilatéraux pour le climat</i>	2.2	2.0	1.4	2.6	2.9	3.5	3.8	3.5
<i>Entrées dans les institutions multilatérales (absence de données de sorties)</i>	0.3	0.4	0.4	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2
Sous-total (1+2)	38.0	43.5	42.1	46.9	54.1	62.1	63.4	68.3
Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public (3)	1.6	1.6	2.5	1.5	3.0	2.7	2.6	1.9
Sous-total (1+2+3)	39.5	45.1	44.6	48.5	57.1	64.8	66	70.2
Financement climatique privé mobilisé (4)	12.8	16.7	N/A	10.1	14.5	14.7	14.4	13.1
<i>Par le financement climatique public bilatéral</i>	6.5	8.1	N/A	5.2	4.0	3.8	5.8	5.1
<i>Par le financement climatique public multilatéral attribué aux pays développés</i>	6.2	8.6	N/A	4.9	10.5	11.0	8.6	8.0
Total général (1+2+3+4)	52.4	61.8	N/A	58.5	71.6	79.9	80.4	83.3

Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis. L'absence de données en 2015 pour les financements privés mobilisés résulte de la mise en œuvre de méthodes de mesure améliorées. Par conséquent, les totaux en 2016-20 et en 2013-14 ne sont pas directement comparables.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

À un niveau agrégé, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure la crise du COVID-19 et ses conséquences ont pu avoir un impact sur les niveaux de financement climatique par rapport à l'objectif de 100 milliards USD. Le COVID-19 peut avoir retardé le déploiement de projets de financement climatique pour certains fournisseurs et bénéficiaires individuels, mais l'augmentation relative du financement climatique total fourni et mobilisé entre 2019 et 2020 (4%) est légèrement plus élevée qu'entre 2018 et 2019 (1%). D'autre part, les différentes composantes du financement climatique ont connu des évolutions différentes : alors que le financement climatique public a augmenté, le financement privé mobilisé a chuté.

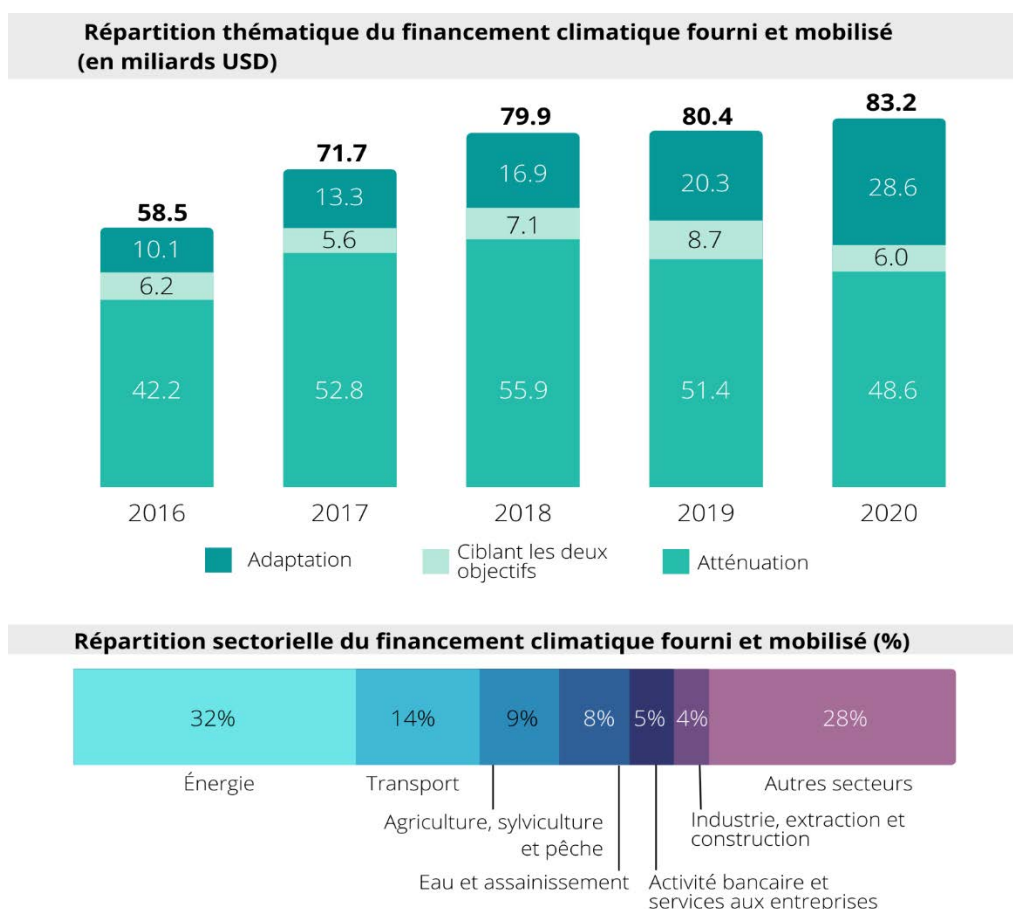
En termes de périmètre d'analyse, comme le souligne (OCDE, 2021^[5]), les chiffres du financement climatique présentés dans ce rapport ne rendent pas compte de l'ensemble du financement pour l'action climatique dans les pays en développement. En termes géographiques, les chiffres n'incluent ni le financement climatique public national des pays en développement, ni le financement climatique public bilatéral entre pays en développement dans le cadre de la coopération dite "Sud-Sud", ni le financement climatique privé multilatéral et mobilisé attribuable aux pays en développement eux-mêmes. En outre, les chiffres présentés ne comprennent ni les financements privés catalysés par des interventions de politique publique, pour lesquels il n'existe à ce jour pas de méthodologie de mesure, ni les financements privés investis en l'absence d'interventions publiques.

Thèmes climatiques et secteurs

Les financements pour l'atténuation et pour l'adaptation fournis et mobilisés par les pays développés ont tous deux augmenté en termes absolus sur la période 2016-2020. Cependant, entre 2019 et 2020, alors que le financement de l'adaptation a augmenté de 8,3 milliards USD (41 %), le financement de l'atténuation a baissé de 2,8 milliards USD (5 %).³ En 2020, l'atténuation a représenté la majorité (58 %) du total du financement climatique fourni et mobilisé (Graphique 2).

Le financement de l'atténuation s'est concentré sur les secteurs de l'énergie et des transports. Entre 2016 et 2020, ces deux secteurs ont continué à représenter près de la moitié (46 %) du financement climatique total fourni et mobilisé. En revanche, le financement de l'adaptation s'est concentré sur les activités dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que de l'agriculture, la sylviculture et la pêche, qui ont représenté ensemble 17 % du total du financement climatique fourni et mobilisé entre 2016 et 2020.

Graphique 2. Répartition thématique et sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2020



Note : La somme des composantes individuelles du thème climatique peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

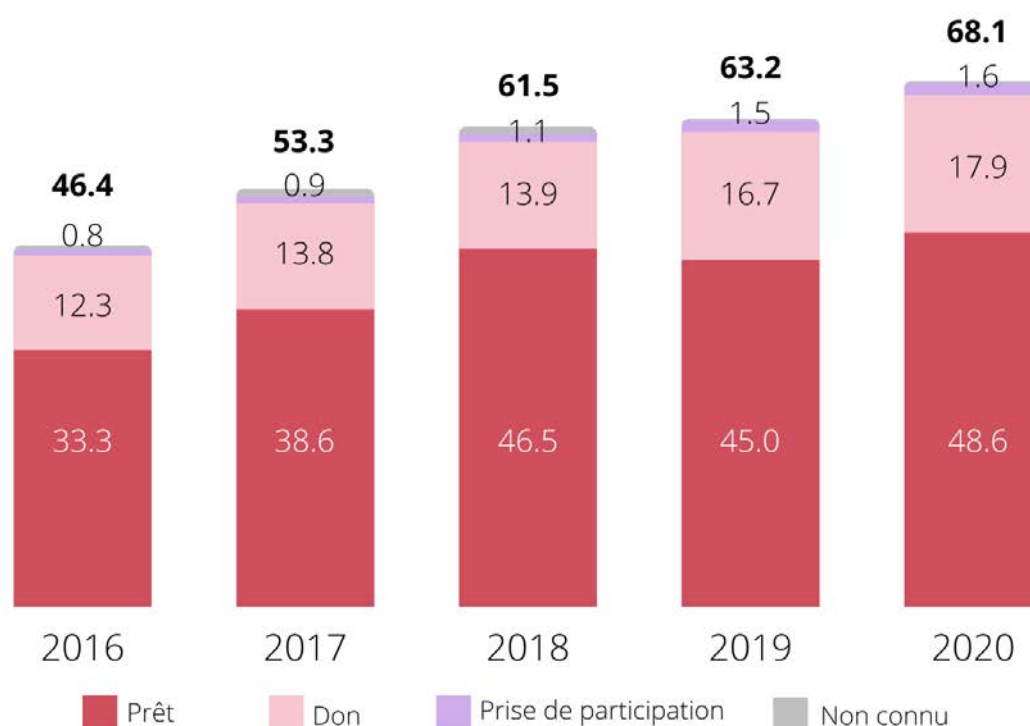
Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

³ Les variations d'une année sur l'autre dans la répartition thématique du financement climatique fourni et mobilisé peuvent être influencées par de grands projets individuels (notamment les infrastructures) ainsi que par des changements dans les méthodologies utilisées par chaque fournisseur pour identifier le thème climatique d'une activité et pour déterminer son montant spécifiquement lié climat. Les pays donateurs et les institutions multilatérales utilisent différentes méthodologies pour mesurer les financements spécifiques à l'atténuation et à l'adaptation.

Instruments de financement climatique public et mobilisation de financement privé

Comme les années précédentes, le financement public pour le climat en 2020 a principalement pris la forme de prêts (71 %, soit 48,6 milliards USD, incluant des prêts concessionnels et non concessionnels) et, dans une moindre mesure, de subventions (26 %, soit 17,9 milliards USD). Entre 2016 et 2020, comme le montre le Graphique 3, le niveau annuel des subventions a augmenté de 5,6 milliards USD (soit une croissance de 46 %) et le volume des prêts publics de 15,3 milliards USD (également 46 %).

Graphique 3. Répartition du financement climatique public par instrument en 2016-2020 (milliards USD)



Note : La somme des composantes individuelles du thème climatique peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

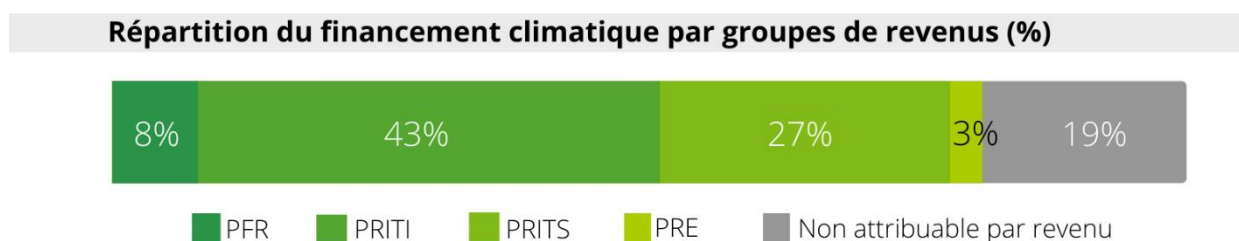
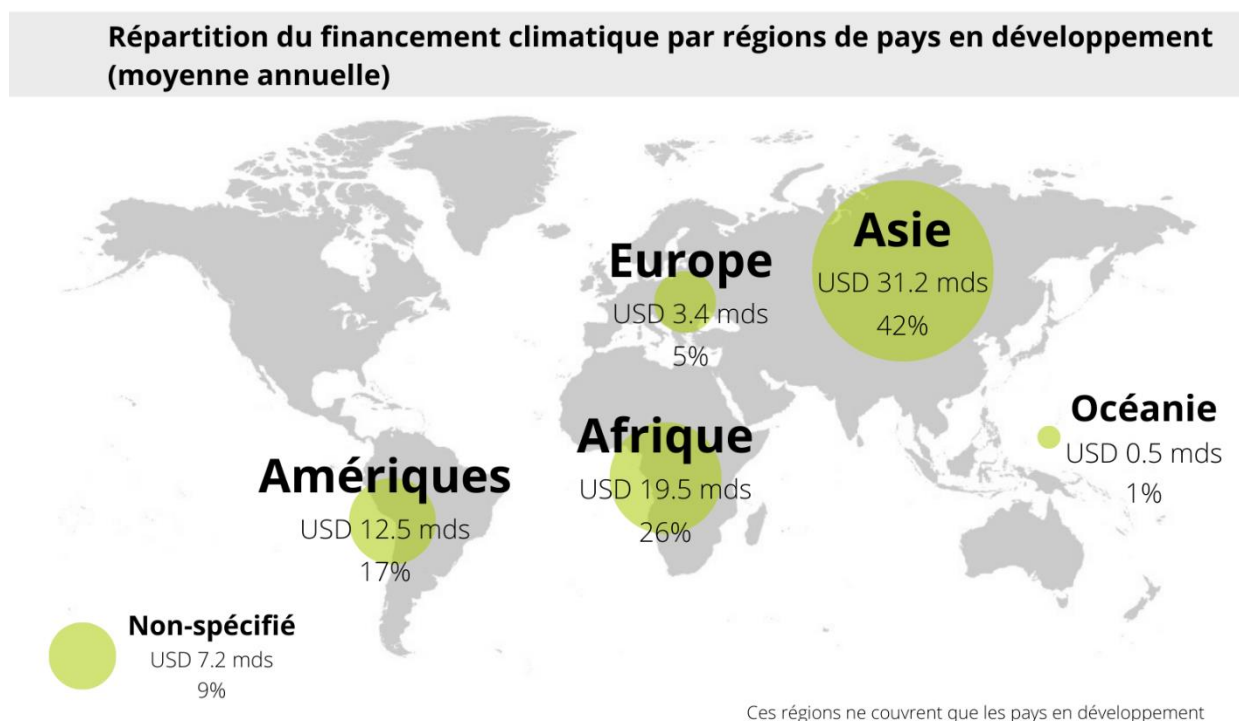
Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Le financement public mobilise du financement privé par le biais de différents types de mécanismes. Sur la période 2016-2020, les investissements directs dans les entreprises et les entités de financement de projets (SPV), qui sont généralement mis en œuvre dans le cadre de grands projets d'infrastructure, ont mobilisé la plus grande part du total, avec 43 %. Les garanties, qui sont conçues pour réduire les risques, arrivent en deuxième position avec 19 %. Toutefois, la part relative des différents mécanismes dans le total des financements privés mobilisés par les pays développés a fluctué d'une année sur l'autre.

Répartition géographique et par groupes de revenus

En 2016-2020, comme le montre le Graphique 4) l'Asie était la principale région bénéficiaire du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés, représentant 42% du total. Suivaient l'Afrique (26 % du total), les Amériques (17 %), l'Europe (5 %) et l'Océanie (1 %).⁴ En termes de groupes de revenus, les pays à revenu moyen inférieur (PRMI) ont été les principaux bénéficiaires, représentant 43 % du total des financements climatiques fournis et mobilisés en 2016-2020. Ils étaient suivis par les pays à revenu moyen supérieur (PRMS, 27 %), les pays à faible revenu (PFR, 8 %) et les pays à revenu élevé (PRE, 3 %).

Graphique 4. Financement climatique fourni et mobilisé par région de pays en développement et groupes de revenus en 2016-2020

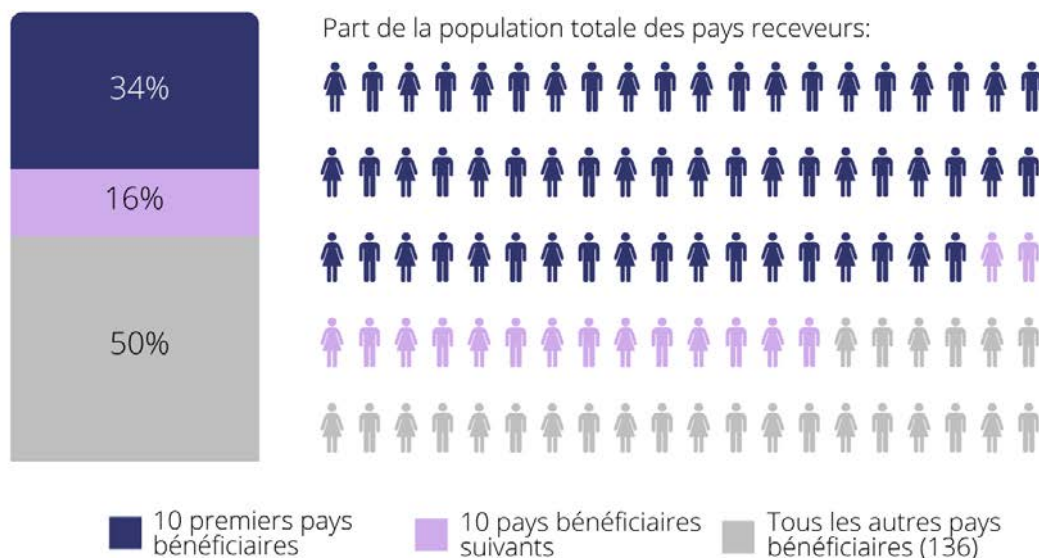


Note : Ce visuel ne reflète pas pleinement les différences entre les pays en développement en termes de taille, de population et d'autres conditions socio-économiques. Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

⁴ Ces régions couvrent uniquement les pays en développement, tels que définis en Section 2.4 de (OCDE, 2021^[4]), par exemple, le groupement régional "Europe" fait référence à l'Europe hors UE/EEE.

Des volumes significatifs de financements climatique fourni et mobilisé se sont concentrés dans un nombre limité de pays en développement très peuplés. Entre 2016 et 2020, les 10 premiers pays bénéficiaires, qui représentaient 58 % de la population des pays bénéficiaires, ont bénéficié de 34 % du total des financements climatiques fournis et mobilisés. Cette part atteint 50 % si l'on considère les 20 premiers bénéficiaires, qui représentaient 74 % de la population totale des pays bénéficiaires (Graphique 5).

Graphique 5. Concentration du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2020 (%)

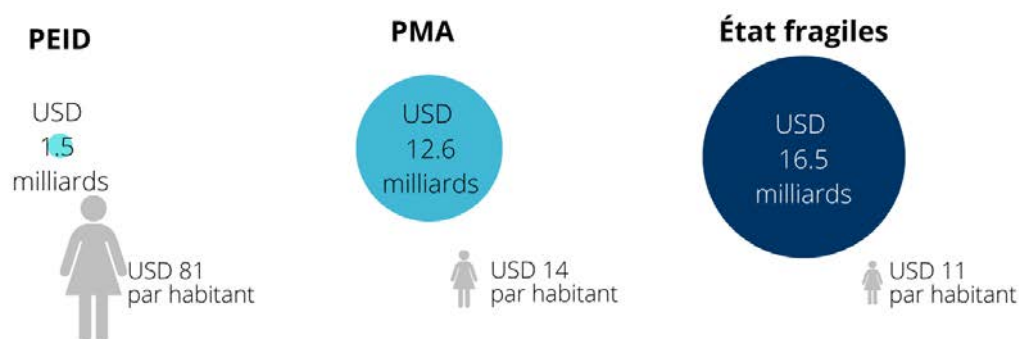


Note : Ce visuel ne reflète pas pleinement les différences entre les pays en développement en termes de taille, de population et d'autres conditions socio-économiques.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Entre 2016 et 2020, comme le montre le Graphique 6, les 40 petits États insulaires en développement (PEID), les 46 pays les moins avancés (PMA) et les 57 États fragiles⁵ ont représenté respectivement 2 %, 17 % et 22 % du total des financements climatiques fournis et mobilisés⁶. La médiane annuelle du financement climatique par habitant fourni et mobilisé⁷ dans ces pays était de 81 USD pour les PEID ; 14 USD pour les PMA et 11 USD pour les États fragiles, contre 21 USD si l'on considère tous les pays bénéficiaires.

Graphique 6. Financement climatique fourni et mobilisé pour les PEID, PEM et états fragiles en 2016-2020 (moyenne annuelle)



Source : Basé sur les rapports biennaux à la CCNUCC, les statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, les rapports complémentaires à l'OCDE.

⁵ Les États fragiles sont ceux définis par le cadre multidimensionnel de fragilité de l'OCDE (OCDE, 2021_[14]).

⁶ Compte tenu du fait que ces trois groupes de pays se recouvrent en partie, les chiffres ne peuvent être additionnés.

⁷ Les montants par habitant sont calculés en tant que valeur médiane plutôt que moyenne car la distribution des montants par habitant est fortement asymétrique : par exemple, le bénéficiaire PEID le plus élevé par habitant a bénéficié d'une moyenne annuelle de 1700 USD par habitant sur la période 2016-2020. En revanche, le bénéficiaire du PEID le moins élevé par habitant n'a bénéficié que de 4 USD par habitant et par an.

Annex A. Données et méthodologie

Cadre méthodologique

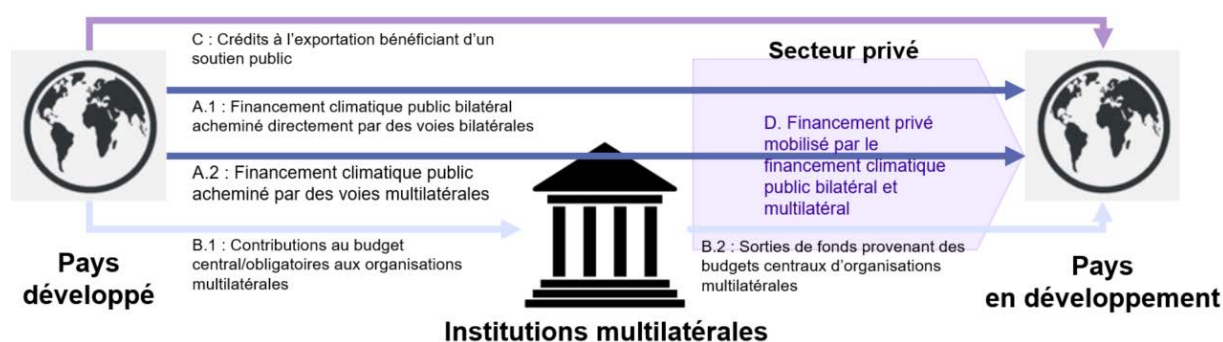
Le cadre comptable utilisé pour l'analyse est conforme à celui utilisé pour les précédents rapports de l'OCDE. Il a été initialement développé en 2015 pour produire les tout premiers chiffres du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés vers les pays en développement en 2013-2014. Le cadre a ensuite été utilisé dans (OCDE, 2019^[6]), (OCDE, 2021^[5]) et (OCDE, 2021^[4]), qui ont étendu la période d'estimation à 2017, 2018 et 2019, respectivement. Il est également conforme au résultat de la COP24 de la CCNUCC, adopté par toutes les parties, en ce qui concerne les modalités de communication des informations sur les ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques au titre de l'Accord de Paris (CCNUCC, 2019^[3]).

Les chiffres du financement climatique total fourni et mobilisé par les pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement sont basés sur quatre composantes distinctes (voir Graphique A.1):

- **Financement public bilatéral pour le climat** : engagements de financement public pour le climat (à l'exclusion des crédits à l'exportation) pris par les pays développés en faveur des pays en développement. Ces engagements sont pris soit directement, soit par le biais d'intermédiaires (ONG et société civile, réseaux, partenariats, universités et instituts de recherche, institutions privées à but lucratif et autres canaux bilatéraux) (flux A.1), soit sous forme de financement affecté au climat par le biais de canaux multilatéraux (hors contributions de base) (flux A.2).
- **Financement public multilatéral pour le climat attribuable aux pays développés** : financements pour le climat fournis par les banques multilatérales de développement (BMD) et les fonds multilatéraux pour le climat (flux B.2) aux pays en développement, ainsi que les contributions spécifiques au climat des pays développés aux organismes multilatéraux pour lesquels les données sur les flux sortants ne sont pas disponibles (flux B.1).
- **Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien officiel** : soutien financier accordé par les agences de crédit à l'exportation des pays développés pour des projets liés au climat dans les pays en développement (flux C).
- **Financement climatique privé mobilisé attribuable aux pays développés** : proportion du financement provenant de sources privées mobilisé par le financement climatique public bilatéral et multilatéral, qui peut être attribué aux pays développés (flux D).

Les bases de données du CAD et du Group de Crédits à l'Exportation de l'OCDE, ainsi que les données sur le financement du climat communiqué par les pays dans le cadre de la CCNUCC, sont dynamiques, ce qui implique qu'elles peuvent être sujettes à des modifications et des mises à jour de données si nécessaire et à la demande des fournisseurs.

Graphique A.1. Illustration simplifiée de l'architecture du financement international climatique



Note : Les engagements des organisations multilatérales et le financement privé mobilisé par les organisations multilatérales sont ajustés pour ne refléter que la part attribuable aux pays développés.

Source : Auteurs.

Sources de données

Le Tableau A.1 présente un résumé des sources de données sur le financement climatique utilisées. (OCDE, 2021^[5]) fournit des détails supplémentaires, y compris une série de considérations méthodologiques et de domaines d'améliorations potentielles pour chacune des sources de données.

Tableau A.1. Synthèse des catégories de financement étudiées et des sources de données

Catégorie	Couverture	Instruments	Source des données
Financement public bilatéral	Sorties de fonds pour le climat provenant des organismes et institutions bilatéraux de financement du développement des pays donateurs.	Dons, prêts, prises de participation (pour les États-Unis seulement : garanties pour le développement).	Rapports biennaux établis à l'attention de la CCNUCC et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire
Financement public multilatéral (attribué aux pays développés)	Sorties de fonds pour le climat provenant des banques multilatérales de développement et fonds climatiques attribuables aux pays développés	Dons, prêts, prises de participation	Statistiques (total des sorties de fonds des organisations multilatérales) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et rapports annuels des institutions (pour calculer la part des sommes attribuées)
Crédits à l'exportation	Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les organismes publics de crédit à l'exportation des pays développés, la plupart pour les énergies renouvelables	Crédit à l'exportation, prêts, garanties et assurances	Statistiques du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire
Financement privé mobilisé (attribué aux pays développés)	Financement privé mobilisé par le financement public bilatéral et multilatéral consacré à l'action climatique	Financement privé mobilisé par les dons, prêts, financement mezzanine/hybride, prises de participation et garanties pour le développement	Statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire

Source : Auteurs.

Financement climatique public bilatéral

Les données sur le financement climatique public bilatéral proviennent en principe du tableau 7(b) du « modèle de tableau commun » que les pays remettent à la CCNUCC en accompagnement de leurs rapports biennaux à la CCNUCC (Annexe I). Néanmoins, les données sur le financement climatique pour

2019 ne seront communiquées par les pays qu'en 2022 dans le cadre de leurs cinquièmes rapports biennaux. Aussi, pour la seule année 2019, les données sur le financement climatique public proviennent des sources suivantes :

- Pour les États membres de l'Union européenne, les données proviennent des informations publiques qu'ils communiquent tous les ans à la Commission européenne en vertu du mécanisme de surveillance et de déclaration de l'UE et ont été analysées sur cette base.
- Pour tous les autres pays développés et l'Union européenne proprement dite, les données ont été transmises à l'OCDE avant d'être officiellement notifiées à la CCNUCC.

La composante bilatérale du financement climatique exclut toutes les formes de financement des crédits à l'exportation afin d'éviter un double comptage avec la composante séparée « crédits à l'exportation ». Elle exclut également les éventuels financements liés au charbon. À l'exception des États-Unis, les données sur le financement climatique bilatéral excluent également les garanties pour le développement, qui sont comptabilisées séparément pour leur effet de mobilisation au titre de la composante « financement privé mobilisé ».

À des fins de qualité, de cohérence et de comparabilité des données, des échanges de renseignements supplémentaires ont eu lieu entre l'OCDE et les différents pays donneurs, par exemple pour repérer et exclure les éventuels financements liés au charbon le cas échéant, et pour repérer et exclure les dons du FVC afin d'éviter un double comptage avec la composante « dépenses multilatérales ».

Financement climatique public multilatéral

La composante « financements publics multilatéraux » regroupe les engagements pris par les banques de développement multilatérales, les fonds multilatéraux pour le climat et d'autres organisations multilatérales, qui sont financés sur leurs ressources de base et sont ensuite attribués aux pays développés (voir Tableau A.2). Sont exclues de la composante « publique multilatérale » les dépenses des fonds et programmes d'affectation spéciale qui sont administrés par des organisations multilatérales. Comme les apports de ressources à ces fonds et programmes relèvent du financement climatique bilatéral, ils doivent apparaître dans le tableau 7(b) des modèles de tableaux communs remis à la CCNUCC. Le cas échéant, ces apports aux fonds et programmes à vocation spéciale sont donc rattachés à la composante « publique bilatérale » du financement.

Les données relatives aux dépenses du budget de base des organisations multilatérales proviennent des données uniformisées sur le financement du développement que le CAD de l'OCDE recueille au niveau de l'activité. Les dépenses multilatérales sont déclarées au CAD de l'OCDE sur la base de champs de données statistiques et de définitions uniformisées. On obtient ainsi un ensemble de données cohérent, notamment en ce qui concerne l'instant considéré (connaissance de tous les engagements), la conversion monétaire et les nomenclatures sectorielles. S'agissant des institutions et des organismes multilatéraux pour lesquels on ne dispose pas de données sur les dépenses au niveau des projets, l'analyse se fonde sur les apports déclarés par les pays développés dans le tableau 7(a) de leurs rapports biennaux à la CCNUCC.

Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

La grande majorité des données proviennent de la base de données du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation (GCE), qui contient les données sur les opérations au niveau des activités dont font état les organismes de crédit à l'exportation des pays développés. Les statistiques du GCE portent sur deux grands types d'opération : l'octroi direct de prêts et la garantie de prêts (ou d'assurances) par les organismes de crédits à l'exportation. Dans les deux cas, on s'intéresse à la valeur nominale.

Surtout, la base de données du GCE traite uniquement des crédits à l'exportation assortis d'un délai de remboursement de deux ans ou plus qui ont été octroyés conformément à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (OCDE, 2020^[7]). Aux fins du présent rapport, seules les données sur les crédits à l'exportation déclarés comme explicitement destinés aux domaines des énergies renouvelables, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation, et de l'eau ont été prises en considération. Dans la pratique, ces données ne concernent quasiment que des opérations liées aux énergies renouvelables.

Certains pays soutiennent aussi les exportations autrement qu'au titre de l'Arrangement susmentionné, ce qui n'apparaît donc pas dans la base de données du GCE. Ces pays communiquent ces données directement à l'OCDE aux fins du présent rapport. Quelques pays incluent également les crédits à l'exportation dans leur rapport biennal sur le financement climatique destiné à la CCNUCC. Toutes les données sur les crédits à l'exportation ont été soigneusement examinées, vérifiées par recoupement et ramenées à une base nette pour éviter un double comptable entre ces différentes sources de données. Ainsi, les activités de crédit à l'exportation que les pays déclarent à la CCNUCC ont été rattachées non pas à la composante « bilatérale » du financement climatique mais aux crédits à l'exportation si elles ne figuraient pas déjà dans la base de données de l'OCDE sur les crédits à l'exportation.

Financements privés mobilisés dans le cadre d'interventions publiques de financement climatique

En concertation avec des fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, l'OCDE a élaboré une norme internationale à appliquer pour établir le volume des fonds mobilisés auprès du secteur privé dans le cadre d'interventions publiques de financement du développement, notamment pour le climat. Ce processus s'est poursuivi sur de nombreuses années et a nécessité plusieurs séries de travaux de recherche, de consultation, d'enquête, de perfectionnement et de déploiement (OCDE, 2021^[8]).

Le champ d'application de la méthode retenue par le CAD de l'OCDE pour mesurer les montants mobilisés auprès du secteur privé inclut les principaux mécanismes employés par les bailleurs de fonds en faveur du développement, sous la forme de prêts consortiaux, de garanties, de lignes de crédit, d'investissements directs dans des sociétés ou structures à vocation spéciale, de participations dans des organismes de placement collectif et d'accords de cofinancement simple. Par conséquent, la méthode est considérée comme exhaustive et, depuis 2017, est pleinement appliquée dans les exercices ordinaires de collecte de données du CAD de l'OCDE, conformément aux dernières Directives pour l'établissement des rapports statistiques pour le SNPC (OCDE, 2021^[9]). Le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) continuera d'y apporter les ajustements nécessaires, par exemple, pour rendre compte du rôle de l'assistance technique dans les programmes de mobilisation, dans la mesure où cela est justifié et réalisable.

Pour éviter un double comptage au niveau international, lorsque plusieurs financeurs publics investissent dans un projet ou une structure aux côtés du secteur privé, les montants mobilisés auprès de ce dernier sont attribués suivant une approche par instrument qui consiste à tenir compte du rôle (par exemple, arrangeur de prêts consortiaux) et de la position (dans la hiérarchie des investisseurs) de chaque acteur public, y compris les organismes publics internationaux ou nationaux (par exemple, banques nationales de développement).

Conformément aux données qui ont servi de fondement aux chiffres des financements climatiques mobilisés auprès de sources privées que l'OCDE a publiés en 2016, 2017 et 2018, la quasi-totalité des membres du CAD de l'OCDE et des organismes multilatéraux qui travaillent avec le secteur privé transmettent au CAD des données sur leurs mobilisations pour l'année 2019 dans le cadre des données qu'ils communiquent chaque année. Des données complémentaires ont été réunies de façon ad hoc ou obtenues à la faveur de procédures spéciales auprès d'un nombre limité de fournisseurs lorsqu'il n'était

pas possible de les obtenir dans le cadre du processus de communication au SNPC du CAD de l'OCDE, soit du fait de contraintes de capacités, soit pour des raisons de confidentialité.

Attribution du financement multilatéral aux pays développés

Sur le plan méthodologique, les chiffres du financement climatique public multilatéral figurant dans le présent rapport de l'OCDE et dans les rapports précédents similaires, ont pour particularité de reposer uniquement sur la part des engagements climatiques multilatéraux attribuables aux pays développés (le reste étant attribuable aux pays en développement). D'où la nécessité de disposer d'une méthode particulière qui permette de calculer, pour chaque institution multilatérale, la part de ces dépenses. À cet effet, il est tenu compte de la nature libérale ou non du financement multilatéral, des chiffres les plus récents et cumulés des contributions nationales à la reconstitution des ressources et, le cas échéant, de la capacité des organisations à lever des fonds sur les marchés de capitaux (Groupe de travail technique, 2015_[10]). Les parts résultant de ce calcul (Tableau A.2) sont appliqués à la fois aux sorties de fonds des institutions multilatérales et aux montants mobilisés auprès du secteur privé par ces mêmes institutions.

Tableau A.2. Part du financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés

Type d'institution	Nom de l'institution	2015	2018	2020
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement	59.0%	56.4%	61.2%
	Fonds africain de développement	94.0%	93.6%	93.4%
	Banque Asiatique de développement	71.0%	71.4%	71.6%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque asiatique de développement	96.0%	95.2%	N/A
	Facilité de garantie de crédit et d'investissement de la Banque asiatique de développement	N/A	N/A	42.8%
	Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure	N/A	27.3%	28.6%
	Banque de commerce et de développement de la mer Noire	N/A	N/A	44.2%
	Banque de développement des Caraïbes	N/A	34.6%	34.6%
	Banque centraméricaine d'intégration économique	N/A	N/A	5.2%
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	N/A	93.7%	93.7%
	Banque de développement d'Amérique latine	N/A	4.6%	4.8%
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	89.0%	91.4%	91.4%
	Banque européenne d'investissement	99.0%	100.0%	100.0%
	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	70.0%	69.9%	71.3%
	Association internationale de développement	95.0%	95.9%	95.9%
	Banque interaméricaine de développement	74.0%	73.6%	73.9%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque interaméricaine de développement	73.0%	72.5%	N/A
	IDB Invest	N/A	33.6%	34.4%
	Société financière internationale	64.1%	65.4%	65.4%
	Banque internationale d'investissement	N/A	52.2%	51.7%
	Agence multilatérale de garantie des investissements	64.3%	66.1%	66.2%
	Banque nord-américaine de développement	N/A	N/A	63.2%
Groupe de développement des infrastructures privées	N/A	99.5%	99.5%	
Fonds multilatéraux pour le climat	Fond pour l'adaptation	100.0%	100.0%	100.0%
	Fonds d'investissement pour le climat	100.0%	99.0%	99.9%
	Caisse du Fonds pour l'environnement mondial	98.0%	98.0%	97.6%
	Fond pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial	100.0%	100.0%	100.0%
	Fond spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial	100.0%	100.0%	100.0%
	Fond vert pour le climat	N/A	99.6%	99.0%
	Fond international pour le développement agricole	N/A	74.2%	71.0%
	Fond nordique de développement	100.0%	100.0%	100.0%

Notes : Les pourcentages de 2015 s'appliquent aux données de 2013, 2014 et 2015 sur les flux de financement multilatéral du climat. Les pourcentages de 2018 s'appliquent aux données de 2016, 2017 et 2018, et ceux de 2020 à 2020. La fusion du compte des ressources ordinaires en capital (ROC) de la Banque Asiatique de Développement et du compte des opérations de prêt du Fonds asiatique de développement a pris effet début 2017. N/A indiquent que les données n'étaient ou pas disponibles pour les années précédentes.

Source : calculs de l'OCDE, d'après les rapports annuels et sites web de chaque institution et (Groupe de travail technique, 2015_[10]).

Groupes de pays

Pays développés ou en développement

Les analyses et chiffres exploités aux fins du présent rapport reposent sur la nomenclature suivante :

- les « pays en développement », qui correspondent aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2018 (OCDE, 2020_[11]) et/ou les parties à la

CCNUCC non visées à son annexe I (comme le montrent en détail au Tableau A.3, Tableau A.4 et Tableau A.5).

- les « pays développés », qui regroupent les parties à la CCNUCC visées à son annexe II, les États membres de l'Union européenne, le Liechtenstein et Monaco (Tableau A.6).

Les pays et territoires qui ne relèvent d'aucune de ces catégories (en particulier, la Fédération de Russie) ne rentrent pas dans le champ de l'analyse.

Tableau A.3. Pays en développement : parties à la CCNUCC non-annexe I et bénéficiaires de l'APD

Afghanistan	Dominique	Libéria	Sainte-Lucie
Albanie	République dominicaine	Libye	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Algérie	Équateur	Madagascar	Samoa
Angola	Égypte	Malawi	Sao Tomé-et-Principe
Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Malaisie	Sénégal
Argentine	Guinée équatoriale	Maldives	Serbie
Arménie	Érythrée	Mali	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Eswatini	Îles Marshall	Îles Salomon
Bangladesh	Éthiopie	Mauritanie	Somalie
Belize	Fidji	Maurice	Afrique du Sud
Bénin	Gabon	Mexique	Soudan du Sud
Bhoutan	Gambie	Micronésie	Sri Lanka
Bolivie	Géorgie	Moldova	Soudan
Bosnie-Herzégovine	Ghana	Mongolie	Suriname
Botswana	Grenade	Montenegro	Syrie
Brésil	Guatemala	Maroc	Tadjikistan
Burkina Faso	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Burundi	Guinée-Bissau	Myanmar	Thaïlande
Cabo Verde	Guyana	Namibie	Timor-Leste
Cambodge	Haïti	Nauru	Togo
Cameroun	Honduras	Népal	Tonga
République centrafricaine	Inde	Nicaragua	Tunisie
Tchad	Indonésie	Niger	Turkménistan
Chine (République populaire de)	Iran	Nigéria	Tuvalu
Colombie	Iraq	Niue	Ouganda
Comores	Jamaïque	Macédoine du Nord	Ouzbékistan
Congo	Jordanie	Pakistan	Vanuatu
Îles Cook	Kazakhstan	Palaos	Venezuela
Costa Rica	Kenya	Panama	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Cisjordanie et bande de Gaza
Cuba	Kirghizistan	Paraguay	Yémen
Corée	République démocratique populaire lao	Pérou	Zambie
République démocratique du Congo	Liban	Philippines	Zimbabwe
Djibouti	Lesotho	Rwanda	

Tableau A.4. Pays en développement : parties non-annexe I et non bénéficiaires d'APD

Andorre	Chili	Corée	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Israël	Saint-Marin	Trinidad-et-Tobago
Bahreïn	Koweït	Arabie saoudite	Émirats arabes unis
Barbade	Oman	Seychelles	Uruguay
Brunei Darussalam	Qatar	Singapour	

Tableau A.5. Pays en développement : bénéficiaires d'APD hors parties non visées à l'annexe I

Bélarus	Montserrat	République de Türkiye	Ukraine
Kosovo	Sainte-Hélène	Tokélaou	Wallis-et-Futuna

Tableau A.6. Pays développés

Australie	Union européenne	Lettonie	Portugal
Autriche	Finlande	Liechtenstein	Roumanie
Belgique	France	Lituanie	République slovaque
Bulgarie	Allemagne	Luxembourg	Slovénie
Canada	Grèce	Malte	Espagne
Croatie	Hongrie	Monaco	Suède
Chypre (voir « Notes »)	Islande	Pays-Bas	Suisse
République tchèque	Irlande	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni
Danemark	Italie	Norvège	États-Unis
Estonie	Japon	Pologne	

Note de la République de Türkiye: Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Aucun organisme ne représente à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La République de Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la République de Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la République de Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Régions et sous-régions

Les appellations employées dans le présent rapport suivent la norme M49 de l'ONU (Division de statistique des Nations Unies (UNSD), 2020_[12]) dans la mesure du possible, ainsi que la classification régionale du CAD (OCDE, 2020_[13]). Les financements climatiques non alloués par région sont regroupés dans la rubrique « non spécifié ».

On notera les principales divergences ci-après entre la norme M49 et le présent rapport.

- L'Asie centrale regroupe toutes les anciennes républiques soviétiques d'Asie, sauf la Russie : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.
- L'Asie occidentale est remplacée par le Moyen-Orient, tandis que les anciennes républiques soviétiques concernées (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) sont incluses dans l'Asie centrale (voir ci-dessus).
- Le Soudan est rattaché à l'Afrique orientale et non septentrionale.

Ces divergences visent essentiellement à garantir une cohésion avec la classification employée par le CAD à l'égard des données sous-jacentes sur la mobilisation multilatérale de financements publics et privés. En outre, sont exclus des différentes régions les « pays développés » énumérés au Tableau A.7.

Tableau A.7. Liste des pays et territoires en développement par région et sous-région

Région	Pays
Afrique	Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
Asie	Afghanistan, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Cisjordanie et bande de Gaza, Corée, Émirats arabes unis, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique populaire de Corée, République démocratique populaire lao, République de Turquie, Singapour, Sri Lanka, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan, Viet Nam et Yémen.
Europe	Albanie, Andorre, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldova, Monténégro, Saint-Marin, Serbie, Ukraine
Amériques	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela
Océanie	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna

Source : (Division de statistique des Nations Unies (UNSD), 2020^[12]) and (OCDE, 2020^[13]).

Références

- CCNUCC (2019), *Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris*, [3]
https://unfccc.int/fr/sites/default/files/resource/cp2018_10_add1_advance.pdf%26from%3Dhttps%3A//unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/paris-agreement-work-programme/katowice-climate-package.
- CCNUCC (2015), *L'Accord de Paris*, <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>. [2]
- CCNUCC (2009), *COP 15 - Reports*, <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/past-conferences/copenhagen-climate-change-conference-december-2009/cop-15/cop-15-reports>. [1]
- Division de statistique des Nations Unies (UNSD) (2020), *Standard country or area codes for statistical use*, <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49>. [12]
- Groupe de travail technique (2015), *Input to the OECD-CPI Report*, [10]
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41225.pdf>.
- OCDE (2021), *Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the Annual DAC Questionnaire*, [9]
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2020\)44/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2020)44/FINAL/en/pdf).
- OCDE (2021), *États de fragilité 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0d344c87-fr>. [14]
- OCDE (2021), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : Tendances agrégées mises à jour avec les données de 2019*, Éditions OCDE, Paris, [4]
<https://doi.org/10.1787/68a276c9-fr>.
- OCDE (2021), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2018*, [5]
 Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ecd39bac-fr>.
- OCDE (2021), *Montants mobilisés auprès du secteur privé*, [8]
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>.
- OCDE (2020), *Arrangement et accords sectoriels*, [7]
<https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/arrangement-et-accords-sectoriels/>.

- OCDE (2020), *Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD*, [11]
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>.
- OCDE (2020), *Listes de codes du CAD et SNPC*, [13]
<https://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>.
- OCDE (2019), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017*, [6]
Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0f7de621-fr>.

